

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 9 AVRIL 2017

Daniel Lampart, économiste en chef et premier secrétaire de l'USS

Position de l'USS sur le Projet fiscal 17

L'USS rejette les baisses d'impôts inefficaces et antisociales offertes aux entreprises

Avec 59,1 % de voix contre, la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) a essuyé un net refus. Clairement, une baisse générale des impôts accordée aux entreprises financièrement solides et à leurs actionnaires au mépris des personnes actives et des ménages privés n'est pas acceptable. Ces dernières années, la charge financière qui pèse sur eux suite aux augmentations des primes de caisse-maladie, aux majorations des cotisations au 2^e pilier ainsi qu'aux hausses des loyers s'est encore alourdie. Logiquement, le peuple a attribué absolument à juste titre un carton rouge à une politique qui veut alléger la fiscalité des entreprises à leurs seuls dépens.

L'USS a toujours été favorable à une réforme ciblée de l'imposition des entreprises, qui abolisse les privilèges actuels sans produire de déficits fiscaux. Et qui prévoie des mesures transitoires à suffisamment long terme pour que les cantons aient le temps de se réorienter. En vertu du principe de précaution, l'USS soutient l'idée d'une *patent box* ciblée et limitée dans le temps. Elle dénonce l'idée d'une baisse générale de plus de 40 % de l'impôt sur le bénéfice des cantons et des communes. Une telle baisse est totalement inefficace et revient à jeter l'argent par les fenêtres. Il incombe aux entreprises et à leurs actionnaires d'assumer, le cas échéant, les coûts de la réforme. Les personnes actives ont besoin que leurs charges financières soient sensiblement réduites. Par exemple à travers des réductions de primes d'assurance-maladie et des allocations pour enfant plus généreuses.

Le Projet fiscal 17 (PF17) proposé par le Conseil fédéral ne remplit pas les critères de l'USS, c'est pourquoi elle le rejette.

Les entreprises paient d'ores et déjà peu d'impôts

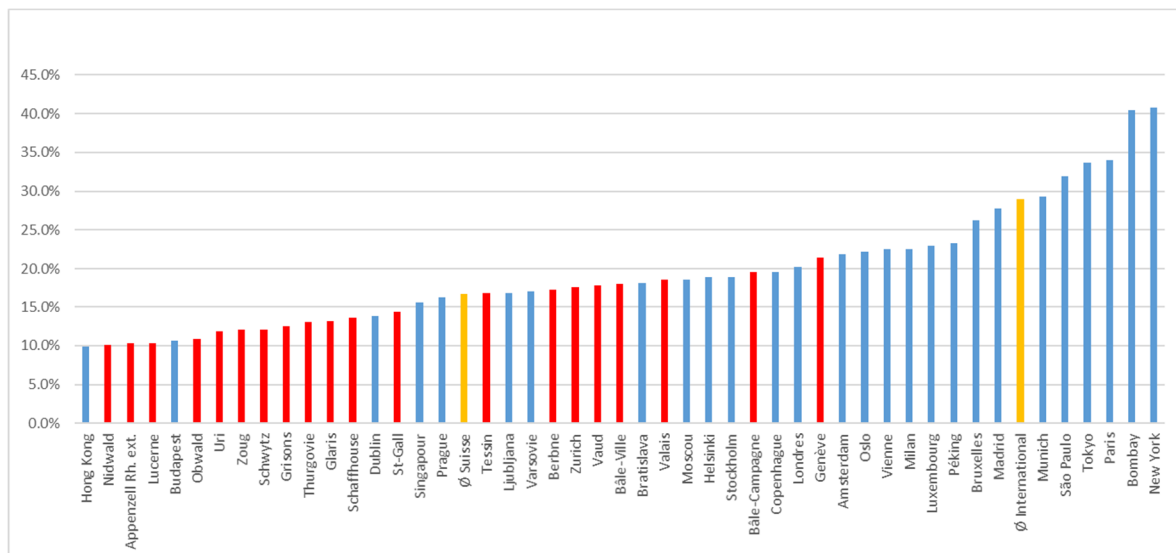
Les entreprises doivent, elles aussi, payer des impôts et participer au financement des prestations et de l'infrastructure publiques, ainsi que du système éducatif. Aujourd'hui, les entreprises contribuent encore à un peu plus de 15 % des recettes des cantons et des communes¹. On soupçonne qu'en Suisse, elles sont d'ores et déjà sous-imposées. D'autant plus que la majorité

¹ Cf. p. ex. l'analyse d'economiesuisse pour l'année 2003 : https://www.economiesuisse.ch/sites/default/files/dossier_pdf/070827_dp17_qui_finance_l_Etat.pdf. Une actualisation des chiffres ne donne pas une image substantiellement différente.

des actionnaires des entreprises suisses très rentables se trouve à l'étranger et ne paie pas, ou peu, d'impôts dans notre pays.

En comparaison internationale, les impôts suisses sont extrêmement bas, même après les baisses d'impôts survenues aux États-Unis, etc. Dans aucun autre pays, les entreprises ne trouvent une main-d'œuvre de qualité supérieure et une infrastructure à ce point excellente ; et cela, pour une imposition extrêmement faible. Les comparaisons de KPMG² ou de BAK Basel³ montrent que les taux d'imposition européens des bénéficiaires ne sont plus bas que dans des États (insulaires) particuliers ou dans des pays émergents comme la Bulgarie, le Monténégro, etc. Seule exception, la périphérique Irlande dont le taux d'imposition est au même niveau que ceux de Suisse centrale.

Charge fiscale effective moyenne (EATR) 2017 dans les chefs-lieux cantonaux et en comparaison internationale (en % du bénéfice)



Source : graphique propre avec des données du ZEW et de BAK Bâle

Sociétés à statut fiscal spécial : la réalité et la fiction

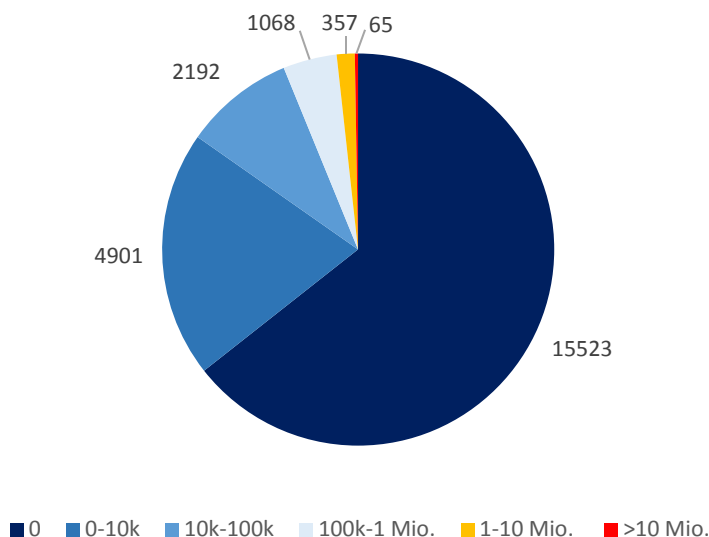
Les sociétés à statut fiscal spécial, au bénéfice de privilèges fiscaux hors du commun, sont un cas particulier. Selon le Conseil fédéral, ces entreprises sont « d'une grande importance pour l'économie ». Pourtant, le gouvernement ne présente pas d'analyse détaillée, et cela bien que l'abolition des statuts spéciaux dans le PF17 requière un remaniement total de l'imposition des entreprises.

Les sociétés à statut fiscal spécial versent à la Confédération presque 50 % de l'imposition du bénéficiaire (4.3 milliards de francs). Mais la plupart d'entre elles ne paient pas du tout d'impôts. En réalité, seules un peu plus de 400 sociétés jouissant d'un statut fiscal spécial paient des impôts sur le bénéfice de manière significative. À ce jour, tant la Confédération que les cantons gardent l'identité de ces entreprises secrète. Cependant, les débats sur la RIE III ont révélé qu'un grand nombre d'entreprises de tradition suisses en étaient, comme les grands de la chimie bâloise.

² <https://assets.kpmg.com/content/dam/kpmg/pdf/2016/05/ch-swiss-tax-report-2016-conference.pdf>.

³ <http://www.baktaxation.com/pages/francais/societe.php>.

Nombre de sociétés à statut fiscal spécial selon le montant de l'impôt en francs (impôt fédéral direct, 2011)



Les privilèges fiscaux ne peuvent être octroyés qu'aux entreprises qui, selon la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts, « n'exercent en Suisse qu'une activité subsidiaire ». Au motif qu'elles utilisent fort peu les infrastructures suisses (c.-à-d. cantonales)⁴. La légitimité de ces privilèges fiscaux cantonaux était donc déjà discutable lors de leur attribution.

Abolition du statut spécial : à titre de précaution quelques (rares) mesures de substitution envisageables

Le Conseil fédéral affirme que lors du choix de la place fiscale, les sociétés à statut spécial attachent beaucoup plus d'importance aux impôts que les autres entreprises. C'est probablement vrai. Néanmoins, le choix de la Suisse comme site de recherche et de production dépend au moins autant d'autres facteurs tels que la disponibilité de la main-d'œuvre, etc. D'autant plus sous le nouveau régime BEPS (érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices).

Parmi les cantons, Bâle-Ville, Genève, Vaud et Zoug affichent une forte proportion de sociétés à statut fiscal spécial. L'imposition ordinaire est d'ores et déjà très faible dans les cantons de Zoug et de Vaud. Même après une abolition du statut spécial, les entreprises devraient continuer d'y payer relativement peu d'impôts. Seuls Bâle-Ville et Genève pratiquent des impôts ordinaires plus élevés.

Si, dans ces deux cantons, les entreprises très mobiles étaient désormais assujetties à l'imposition ordinaire, une partie d'entre elles pourrait bien s'en aller. Certaines préféreront simplement changer de canton plutôt que de quitter la Suisse. Elles tenteront surtout de déplacer les bénéfices plutôt que les postes de travail. Mais elles prendront leur temps car grâce aux mesures transitoires⁵, leurs bénéfices demeureront imposés à des taux avantageux pendant plusieurs années encore.

⁴ Selon la feuille d'information cantonale sur l'imposition des entreprises et l'accord de libre-échange entre la Suisse et l'Union européenne (1972) de l'Administration fédérale des contributions (AFC) et le Bureau de l'intégration DFAE / DFE de mars 2006.

⁵ Déclaration de réserves latentes découlant du changement de statut.

Puisque à l'heure actuelle, les sociétés à statut fiscal spécial paient peu d'impôts dans les cantons, une abolition du statut pourrait entraîner un surcroît de recettes dans tous les cantons. En revanche, l'évolution pour la Confédération dépendra beaucoup des mouvements migratoires intercantonaux.⁶

En conséquence, les privilèges pourraient être presque totalement abolis. Du point de vue de l'USS, il suffirait de prévoir des dispositions transitoires applicables sur un terme assez long, assorties, par souci de prudence, de mesures spécifiques comme une *patent box*. Pour contrebalancer l'éventuelle baisse des recettes dans les territoires urbains (Genève notamment), la compensation des charges sociodémographiques dans la réforme de la péréquation et de la répartition des tâches (RPT) pourrait être renforcée.

En subventionnant des baisses générales de l'impôt sur le bénéfice au niveau national, la Confédération jette l'argent par les fenêtres

L'USS rejette les baisses générales de l'impôt sur le bénéfice prévues à nouveau dans le PF17 et que la Confédération subventionnerait à hauteur d'un milliard de francs. 200 000 sociétés en tireraient profit alors que seule l'imposition de 400 entreprises au statut spécial nécessite un ajustement !

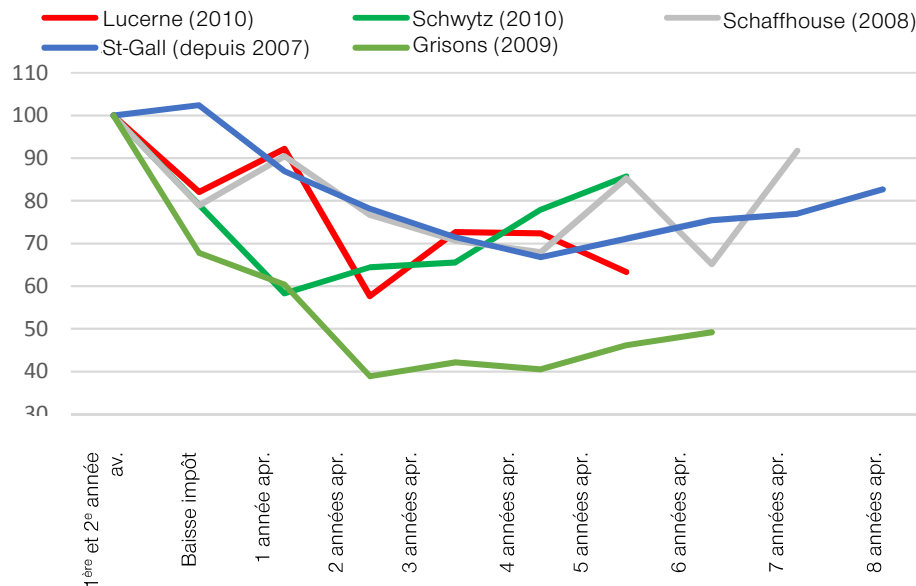
Les cantons et les communes veulent diminuer l'impôt sur le bénéfice de plus de 40 %⁷. S'ensuivrait une chute des recettes, associée à des programmes d'austérité très durs. En témoigne l'évolution dans les cantons alémaniques qui ont baissé leurs impôts, à l'exemple de Lucerne. Dans tous les cantons concernés, les recettes fiscales sont plus faibles aujourd'hui (par rapport au produit intérieur brut [PIB] national). Sur le plan national, l'évolution des recettes s'est avérée nettement plus positive.

⁶ N'ayant pas pris en compte ces mouvements migratoires dans les scénarios du PF17, l'AFC obtient un résultat beaucoup trop négatif.

⁷ Selon l'enquête du DFF, le taux pondéré d'imposition des bénéfices doit baisser de 19,58 à 14,49 %. Après déduction de la charge effective de 7,8 % de l'impôt fédéral, cela correspond à une réduction fiscale de plus de 40 % !

Recettes de l'impôt sur le bénéfice après réduction fiscale en pour cent du PIB suisse⁸

(moyenne des deux ans précédant la baisse = 100, année de la réduction entre parenthèses)

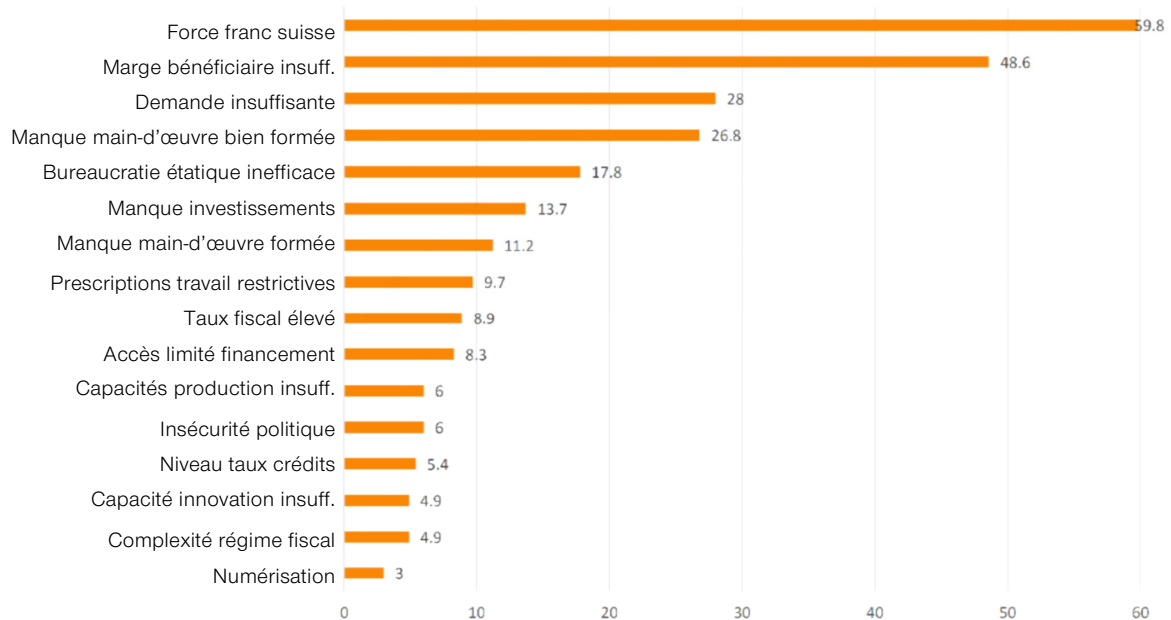


Pour les investissements de la plupart des entreprises, l'impôt sur le bénéfice revêt une importance relative. D'autres facteurs, telle la proximité à la clientèle ou la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée et motivée, sont beaucoup plus importants. Si les impôts jouaient un rôle prépondérant, la plupart des entreprises sises à Zurich auraient depuis longtemps déjà déménagé dans le canton de Zoug, proche et fiscalement attrayant. Une enquête menée par l'Université de Saint-Gall auprès de petites et moyennes entreprises (PME) de l'industrie des machines a révélé que l'impôt sur le bénéfice ne posait pas de problème, contrairement par exemple à la disponibilité de personnel doté de bonnes qualifications⁹. La formation pèse donc beaucoup plus lourd dans la balance que les impôts.

⁸ Les recettes de l'impôt sur le bénéfice sont mises en relation avec le PIB national afin d'identifier, le cas échéant, des hausses du PIB dues à la réduction des impôts.

⁹ Jaeger, F. et T. Trütsch (2017) : Volkswirtschaftliche Bedeutung und Problematiken der KMU der Schweizer Maschinenindustrie, Saint-Gall.

Facteurs problématiques pour les PME de l'industrie suisse des machines



La formation est plus importante que les impôts. L'analyse de l'AFC consacrée aux effets du PF17 conclut également que les réductions générales de l'impôt sur le bénéfice n'en vaudront pas la peine. La semi-élasticité de -2 estimée par l'AFC indique qu'une baisse de 1 % du taux d'imposition (de 18,5 à 17,5 %, soit d'env. 5,5%) fait progresser de 2 % seulement le substrat de l'impôt sur le bénéfice.

Des mesures impératives pour les ménages non seulement sur le plan sociopolitique mais aussi économique

Pour l'USS, la hausse proposée de 30 francs des allocations pour enfant est clairement trop faible. Il faudra que le Parlement l'augmente. À cet égard, certaines allégations sont particulièrement préoccupantes, comme lorsque l'on prétend que la compensation sociale n'aurait « pas sa place » dans un projet fiscal. C'est faux.

Les mesures sociales remplissent la fonction essentielle de permettre à l'ensemble de la population de tirer profit des baisses d'impôts. Dans l'idéal, on contraindrait les entreprises à les répercuter en transformant les impôts épargnés en augmentations de salaire pour les actifs. Néanmoins, cela s'avère difficilement réalisable du point de vue politique. Indirectement, on peut obtenir un effet semblable en augmentant la contribution des entreprises à la sécurité sociale et à la redistribution des richesses.